



Voici le cinquième numéro de notre lettre d'information destinée à informer de nos recherches les professionnels de santé et les malades atteints d'électrohypersensibilité (EHS) ou de sensibilité multiple aux produits chimiques (MCS).

Lettre d'information N°5
Février 2017

Les compteurs Linky : état des lieux

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 prévoit le déploiement général de compteurs électriques communicants à télérelevé, c'est-à-dire pouvant être interrogés et actionnés à distance, en France, en lieu et place des compteurs actuels. Or ces compteurs présentent une double nuisance du point de vue des émissions de champ électromagnétique :



- d'une part, comme premier niveau de communication, Linky utilise la technologie CPL sur le réseau basse tension. Concrètement cela signifie que deux fréquences porteuses de 63,3 kHz et 73 kHz sont injectées sur le réseau 50Hz. Ces deux fréquences de modulation pulsées rayonnent ainsi en CEM artificiels sur tout le réseau électrique domestique qui n'a pas été prévu à cet effet et n'offre donc aucune protection face à cette pollution. Ces fréquences sont mesurables autour des câbles, fils et prises électriques ainsi que de l'ensemble des appareils électriques de l'habitation, engendrant une pollution quasiment générale dans l'ensemble de l'habitation. Les informations ainsi récoltées par le compteur sont transmises via le CPL à un concentrateur, c'est-à-dire un poste de distribution de quartier. ERDF argue du fait que le compteur ne communique que quelques secondes par jour avec le concentrateur, mais en réalité les deux fréquences porteuses sont omniprésentes dans le réseau électrique de la maison et sont ainsi une source permanente de pollution.
- d'autre part, un deuxième niveau de communication est assuré via un réseau de téléphonie mobile permettant la transmission des données personnelles du concentrateur au distributeur (système d'information centralisée), sur des fréquences de la téléphonie mobile (2G, 3G) quelques minutes par jour.

L'ANSES a remis un avis sur les compteurs communicants en décembre 2016. Le CRIIREM a souligné que ce rapport comportait de nombreuses lacunes en particulier en omettant la liaison radio des compteurs Linky et ne permettait pas de conclure sur un éventuel impact sur les biens et les personnes, alors même que la nouvelle génération de Linky, le G3, prévu pour 2017, sera équipé d'un module radio.

Aujourd'hui, plus de 300 communes en France ont refusé le compteur Linky pour leurs administrés, par délibération de leur Conseil Municipal. Par ailleurs, même dans les communes n'ayant pas fait cette démarche, il est possible de refuser l'installation de ce compteur dans son logement au titre de la protection de la violation de domicile. Cf le site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Conférences à Biarritz et Pau

A l'initiative de l'association **Biarritz-Antennes et du Collectif Posityvon64**, le Pr. Belpomme a donné deux conférences sur les effets sanitaires des CEM les 3 et 4 février 2017 : 450 personnes étaient présentes à chacune de ces conférences ! Parmi les sujets abordés, les dangers potentiels des compteurs Linky.



Actualité

Lancement d'un VOTE DE NON-CONFIANCE envers le Projet international CEM de l'Organisation Mondiale de la Santé

Olga Sheean, ancienne fonctionnaire de l'OMS, vient de lancer une pétition internationale dénonçant les conflits d'intérêt de l'OMS avec l'industrie dans le Projet CEM. Elle-même électrohypersensible et ayant survécu à une tumeur cérébrale, elle dénonce ouvertement un système qu'elle connaît bien de l'intérieur.

Selon elle, l'OMS manque à son devoir de protection de l'ensemble des citoyens vis-à-vis des polluants omniprésents de quatre manières :

1. Infiltration par l'industrie
2. Ignorance intentionnelle
3. Déni scientifique
4. Mépris de l'humanité.



Voici le texte intégral de cette pétition (en ligne sur le site : <https://olgasheean.com/who-emf/>)

« Nous, soussignés, connaissant et/ou souffrant des effets biologiques nocifs des champs électromagnétiques (CEM), exprimons par la présente un VOTE DE NON-CONFIANCE à l'égard de l'OMS et de son Projet international CEM (EMF Project) dirigé par Emilie van Deventer. Celle-ci a travaillé pour l'industrie et est ingénieure en électricité (sans compétences médicales ou concernant la santé). Elle a fait état publiquement de son soutien envers l'industrie des télécommunications sans fil et est donc en situation importante de conflit d'intérêts, car la recherche financée par cette industrie vise à favoriser la promotion et le développement de la technologie des communications sans fil.

Nous exigeons que :

1. Emilie van Deventer soit immédiatement remplacée par un-e professionnel-le indépendant-e qualifié-e ayant les compétences médicales appropriées, une compréhension éclairée des enjeux en cause pour la santé et un respect envers les millions d'individus aux prises avec la maladie des ondes/hypersensibilité électromagnétique, et qui agira à partir de l'ensemble de la recherche scientifique confirmant l'existence d'effets biologiques négatifs des CEM.
2. L'OMS et son Projet international CEM agissent immédiatement afin de reconnaître les effets nocifs reliés aux CEM et prennent des décisions à ce sujet fondées sur les données scientifiques, sans aucun biais ou considération pour les intérêts commerciaux ou de l'industrie et en totale transparence envers le public. Avec le mandat qui est au cœur de la mission de l'OMS, soit protéger la santé de la population mondiale, et par le biais du Projet international CEM d' 'examiner les effets négatifs pour la santé de l'exposition des êtres humains aux radiations non-ionisantes', l'OMS doit s'assurer d'être complètement indépendante des biais de l'industrie et de toute corruption. »

Agenda

Reconnaissance de l'électrohypersensibilité : une réunion est organisée sous la coordination de Christine Campagnac, ARTAC, avec le Dr Maria Neira, Directrice du département de santé publique et des déterminants environnementaux de la santé à l'OMS (Genève), début mars. Elle associera les experts scientifiques internationaux des effets sanitaires des CEM, présents lors du colloque de l'Appel de Paris de 2015 et signataires de l'Appel de Bruxelles : Dominique Belpomme, Igor Belyaev, Ernesto Burgio, David Carpenter et Lennart Hardell.

Travaux de l'ARTAC : un bilan détaillé des travaux en cours de l'équipe de l'ARTAC sera présenté dans le prochain numéro de la lettre EHS & MCS.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur www.ehs-mcs.org